

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION
DE CIRCULATION place JEAN JAURES**

N°183

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

CONSIDÉRANT *En raison d'une intervention concernant les sapeurs-pompiers le stationnement sera interdit le mercredi 13 octobre 2021 .*

ARRÊTE

ARTICLE 1 : *En raison d'une intervention concernant les sapeurs-pompiers place JEAN JAURES le stationnement sera interdit le mercredi 13 octobre 2021 .*

ARTICLE 2 : *les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.*

ARTICLE 3: *Ampliation du présent arrêté sera adressée à:*
- monsieur le policier Municipal.

ARTICLE 4: *Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

Fait en Mairie, le 07 octobre 2021.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION

